

Jean-François GAUDREAU-DESBIENS, Ejan MACKAAY, Benoît MOORE, Stéphane ROUSSEAU (dir.), *Convergence, concurrence et harmonisation des systèmes juridiques*. Journées Maximilien-Caron, Montréal, Éditions Thémis, 2009, 227 pages, ISBN 978-2-89400-262-9

Joseph NGAMBI, *La preuve dans le règlement des différends de l'Organisation Mondiale du Commerce*, Bruxelles, Bruylant, 2010, 597 pages, ISBN 978-2-8027-2950-1

Hélène OUIMET, *Code du travail du Québec, législation, jurisprudence et doctrine*, 19^e éd., Collection Alter Ego, Montréal, Wilson & Lafleur, 2010, 1101 pages, ISBN 978-2-89217-948-2

Hubert REID, *Dictionnaire de droit québécois et canadien*, 4^e éd., Montréal, Wilson & Lafleur, 2010, 855 pages, ISBN 978-2-89127-984-0

Gilles SIMART, *La conversion d'un immeuble locatif en copropriété divise (Éléments pratiques)*, Montréal, Wilson & Lafleur, 2010, 42 pages, ISBN 978-2-89127-986-4

Pierre WESSNER, *La responsabilité fondée sur la confiance : une fausse bonne idée en droit suisse*, Conférences Albert-Mayrand, Montréal, Éditions Thémis, 2009, 43 pages, ISBN 978-2-89400-261-2

Sophie Boutin and Nicolas Bigaignon

Volume 41, Number 2, 2011

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1026939ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1026939ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)
2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Boutin, S. & Bigaignon, N. (2011). Review of [Jean-François GAUDREAU-DESBIENS, Ejan MACKAAY, Benoît MOORE, Stéphane ROUSSEAU (dir.), *Convergence, concurrence et harmonisation des systèmes juridiques*. Journées Maximilien-Caron, Montréal, Éditions Thémis, 2009, 227 pages, ISBN 978-2-89400-262-9 / Joseph NGAMBI, *La preuve dans le règlement des différends de l'Organisation Mondiale du Commerce*, Bruxelles, Bruylant, 2010, 597 pages, ISBN 978-2-8027-2950-1 / Hélène OUIMET, *Code du travail du Québec, législation, jurisprudence et doctrine*, 19^e éd., Collection Alter Ego, Montréal, Wilson & Lafleur, 2010, 1101 pages, ISBN 978-2-89217-948-2 / Hubert REID, *Dictionnaire de droit québécois et canadien*, 4^e éd., Montréal, Wilson & Lafleur, 2010, 855 pages, ISBN 978-2-89127-984-0 / Gilles SIMART, *La conversion d'un immeuble locatif en copropriété divise (Éléments pratiques)*, Montréal, Wilson & Lafleur, 2010, 42 pages, ISBN 978-2-89127-986-4 / Pierre WESSNER, *La responsabilité fondée sur la confiance : une fausse bonne idée en droit suisse*, Conférences Albert-Mayrand, Montréal, Éditions Thémis, 2009, 43 pages, ISBN 978-2-89400-261-2]. *Revue générale de droit*, 41(2), 743–753.
<https://doi.org/10.7202/1026939ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 2011

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

NOTULES

Jean-François GAUDREAU-DESBIENS, Ejan MACKAAY, Benoît MOORE, Stéphane ROUSSEAU (dir.), *Convergence, concurrence et harmonisation des systèmes juridiques*, Journées Maximilien-Caron, Montréal, Éditions Thémis, 2009, 227 pages, ISBN 978-2-89400-262-9.

Cet ouvrage rassemble les actes des Journées Maximilien-Caron 2008 tenues à l'Université de Montréal sous le titre *Convergence, concurrence et harmonisation des systèmes juridiques*. Les textes du présent ouvrage se séparent en deux thèmes principaux, le premier étant la comparaison des systèmes juridiques et le second, les phénomènes de convergence et d'harmonisation de ceux-ci. La question sur laquelle porte l'ouvrage, soit la place du droit dans un contexte de mondialisation ayant pour conséquence la suppression des frontières, en intéresse plusieurs. Que ce soit l'International Finance Corporation, partie de la Banque mondiale, l'Association Henri Capitant des Amis de la Culture juridique française, la Fondation des notaires de France, des entreprises

importantes ou des juristes canadiens, tous participent aux débats concernant la concurrence des droits. Le but de l'ouvrage est justement de faire état de ces divergences d'opinion entre juristes et chercheurs de formation et d'origine diverses.

L'avant-propos des professeurs Gaudreault-DesBiens, Mackaay, Moore et Rousseau constitue une introduction au droit dans un contexte de « libre marché ». On y évoque les conclusions des rapports publiés par la Banque mondiale, intitulés *Doing Business*¹, lesquelles mettent de l'avant le mauvais rendement des États de tradition civiliste au niveau de la gouvernance efficiente, celui de la France en particulier, de même que les ripostes françaises ayant pour but de promouvoir la pratique juridique civiliste dans un monde où les systèmes de droit se font concurrence. On mentionne également le rôle significatif que peut jouer le Québec dans les échanges sur la comparaison, la convergence et l'harmonisation des systèmes de droit en raison de son modèle bijuridique.

L'ouvrage débute avec un texte de l'Honorable Louis LeBel

1. GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE, « Doing Business », [En ligne]. <http://francais.doingbusiness.org/>.

qui affirme que les débats ayant trait à la concurrence entre systèmes juridiques ne datent pas d'hier, comme peut en témoigner l'histoire du droit canadien. Afin d'illustrer les rapports de dialogue entre les traditions de common law et de droit civil, l'auteur examine l'institution juridique d'importance qu'est la Cour suprême du Canada. Il avance que la Cour suprême constitue un exemple tangible de l'échange possible entre deux traditions de droit, à l'intérieur même d'une structure conforme aux modèles britanniques.

Dans la Partie I de l'ouvrage, intitulée « Efficience et systèmes juridiques », se retrouvent les textes de quatre auteurs, ayant chacun une perspective différente sur l'efficacité des systèmes de droit. Premièrement, l'auteur Ejan Mackaay, professeur à l'Université de Montréal, s'interroge sur la possibilité de juger de l'efficacité d'un système de droit. Deuxièmement, M^e Pierre F. Ravel d'Esclapon, avocat chez Dewey & Leboeuf à New York, offre le point de vue d'un praticien américain sur la question de la compétitivité relative des systèmes juridiques. Troisièmement, Horatia Muir Watt, professeure à l'Institut d'études politiques de Paris, fait connaître les réactions françaises relatives aux rapports *Doing Business*, mettant de l'avant les problèmes reliés à la tradition juridique civiliste. Finalement, le professeur Ian Lee de l'Université de Toronto fournit certaines observations néoclassiques sur les rapports *Doing Business* et la concurrence entre les systèmes de common law et de droit civil.

La Partie II de l'ouvrage, dont le titre est « Jeux d'influences et harmonisation des droits » est séparée en deux sections, la première ayant trait aux réalités européennes dans un contexte de concurrence juridique et la seconde concernant les réalités continentales américaines. Pour ce qui est de la première section, elle débute par un texte du professeur Ole Lando, qui s'intéresse à la structure et au style des lois et des projets couvrant le droit des contrats. Puis, suivent les textes des professeurs Jacques Mestre et Geoffrey Samuel offrant respectivement un point de vue français et anglais sur l'idée d'un droit privé européen. Pour conclure la section, le professeur Marcel Fontaine offre une perspective « pan-européenne » sur les divers efforts d'harmonisation européenne. La deuxième section, relative aux travaux d'harmonisation des systèmes juridiques américains, contient deux textes. D'une part, on y retrouve le texte de M^e Nathalie Parent, qui se pose sur la question de savoir si le notariat constitue un obstacle ou au contraire est un agent utile à la culture économique. D'autre part, le texte du professeur Evandro Menezes de Carvalho de la Fondation Getulio Vargas du Brésil identifie les défis de l'intégration normative du Mercosur, la communauté économique des pays de l'Amérique du Sud.

En guise de conclusion à l'ouvrage, le professeur Jean-Guy Belley, titulaire de la Chaire Sir William C. MacDonald de l'Université McGill énonce la thèse selon laquelle l'imaginaire des

élites est un imaginaire antijuridique auquel les juristes doivent résister. Il est d'avis que le système juridique sans frontières que l'on nous vend est une imposture intellectuelle.

Chacun des textes de cet ouvrage collectif comprend une bibliographie et une table des matières qui lui est propre. Les tables des matières spécifiques à chaque texte permettent de mieux s'y retrouver à l'intérieur de l'ouvrage. Certains textes contiennent également des tableaux et une liste des abréviations et des acronymes, comme par exemple le texte de M^e Nathalie Parent.

Cet ouvrage, tiré des Journées Maximilien-Caron, se révèle fort intéressant étant donné l'importance que prennent la convergence, la concurrence et l'harmonisation des systèmes juridiques dans la situation actuelle de mondialisation. À notre avis, cette publication s'adresse à quiconque s'intéresse à l'impact de la mondialisation sur les traditions juridiques nationales. La diversité des acteurs ayant participé à ce colloque témoigne de l'intérêt que portent ces derniers à la comparaison des systèmes juridiques et aux phénomènes de convergence et d'harmonisation de ceux-ci. Des chercheurs et juristes œuvrant dans les domaines du droit civil, des identités juridiques et culturelles nord-américaines et comparées, du droit des affaires, du commerce international et du notariat ont contribué à l'organisation du collo-

que. Il s'agit ici d'un ouvrage de perfectionnement qui propose des points de vue variés sur des sujets d'actualité juridique. Tout compte fait, l'objectif qu'avaient les auteurs de mettre en lumière différentes perspectives relatives aux enjeux concurrentiels et aux débats concernant la convergence et l'harmonisation des systèmes juridiques a sans aucun doute été atteint.

Sophie BOUTIN
Étudiante à la
Faculté de droit
de l'Université
d'Ottawa

Joseph NGAMBI, *La preuve dans le règlement des différends de l'Organisation Mondiale du Commerce*, Bruxelles, Bruylant, 2010, 597 pages, ISBN 978-2-8027-2950-1.

L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), créée suite à l'Accord de Marrakech, du 1^{er} janvier 1995¹, est une institution internationale qui permet aux gouvernements membres de se réunir pour tenter de résoudre les différends commerciaux qui existent entre eux. Le but de l'auteur est d'analyser la notion de preuve lorsqu'il s'agit de régler un contentieux à l'OMC.

L'ouvrage est divisé en deux parties. La première partie traite du fardeau de preuve et la deuxième partie est une analyse de l'administration de la preuve.

1. [En ligne]. http://www.wto.org/french/docs_f/legal_f/marrakesh_decl_f.htm.

Dans la première partie, l'auteur met l'accent sur l'attribution du fardeau de preuve pour conclure que cette dernière est attribuable aux parties qui doivent prouver les faits qui soutiennent leurs prétentions. Le fardeau le plus lourd dépendra si la partie est requérante ou défenderesse. En tant que requérant, le niveau de responsabilité est une présomption simple de la violation commise. En tant que défenderesse, le fardeau est double : a) démontrer la nécessité de la mesure et dans un deuxième temps, b) démontrer que l'application de la mesure n'instaure ni « discrimination arbitraire et injustifiable »² ni une « restriction déguisée »³ du commerce.

La deuxième partie est une analyse de l'administration de la preuve. Dans cette partie, l'auteur examine l'acquisition et l'évaluation des preuves pour déterminer que les groupes spéciaux ont une large étendue de pouvoirs procéduraux lors de l'administration de la preuve dans le processus de règlement de différend à l'OMC. C'est une procédure hybride car les notions inquisitoires du droit civil sont utilisées en dépit du fait que la procédure à l'OMC se déroule par le biais de la méthode accusatoire de common law. Or, la responsabilité d'acheminer la procédure se trouve entre les mains des parties.

En ce qui concerne la qualité des outils de recherche et de repérage, l'ouvrage comprend une table

de matières bien précise qui permet au lecteur d'économiser du temps pour localiser les informations pertinentes. On retrouve également en annexe une bibliographie très détaillée ainsi qu'une liste de documents officiels de jurisprudence par ordre chronologique. L'atout du livre est sa lecture agréable, bien qu'il traite d'un sujet difficile à saisir et lourd.

La forme juridique employée par M^e Ngambi destine l'ouvrage aux praticiens du domaine ainsi qu'aux étudiants de droit. Le but principal de l'ouvrage est de servir de guide de référence pour le praticien qui plaidera à l'OMC.

Nicolas BIGAIGNON
Étudiant à la
Faculté de droit
de l'Université
d'Ottawa

Hélène OUMET, *Code du travail du Québec, législation, jurisprudence et doctrine*, 19^e éd., Collection Alter Ego, Montréal, Wilson & Lafleur, 2010, 1101 pages, ISBN 978-2-89217-948-2.

Le droit du travail est en constante évolution. C'est pourquoi l'ouvrage de l'auteure Hélène Oumet, une dix-neuvième édition, trouve sa pertinence dans le domaine du droit du travail au Québec. La précédente édition, parue en 2008, renfermait déjà les importants changements législatifs apportés entre autres par la

2. Joseph NGAMBI, *La preuve dans le règlement des différends de l'Organisation Mondiale du Commerce*, Bruxelles, Bruylant, 2010, p. 14.

3. *Ibid.*

*Loi modifiant le Code du travail, instituant la Commission des relations du travail et modifiant d'autres dispositions législatives*¹ et par la *Loi modifiant le Code du travail et d'autres dispositions législatives*². Le présent ouvrage, en plus d'indiquer la nature des changements apportés à la loi dans les dernières années, mentionne la jurisprudence et la doctrine récentes concernant la nouvelle législation. L'auteure a pour objectif de faire de son ouvrage un outil permettant de faciliter la recherche en droit du travail québécois.

La publication de l'auteure Hélène Ouimet comprend sept grandes sections. Premièrement, l'avant-propos contient des textes présentant l'objet de l'ouvrage, la date à laquelle s'arrêtent les recherches retenues pour la publication, le contenu et le mode d'utilisation du Code. Deuxièmement, on retrouve une liste d'abréviations expliquant les expressions utilisées dans l'ouvrage. Troisièmement, l'ouvrage renferme le texte du *Code du travail*, incluant une table des matières, le texte de loi comme tel, certaines notes, règles et autres règlements, de même que la jurisprudence et la doctrine s'appliquant à chacun des articles du Code. Quatrièmement, on aborde dans l'annexe A la question de la jurisprudence sur le partage des compétences et les effets extraterritoriaux du *Code*

du travail. On retrouve dans la cinquième section de l'ouvrage une table de la jurisprudence qui y est mentionnée. Une table de la doctrine est également présente à la sixième section de la publication. Finalement, dans la septième section du volume se trouve un index des termes utilisés au *Code du travail*.

Cet ouvrage est un outil efficace permettant à celui qui s'interroge sur l'interprétation jurisprudentielle ou doctrinale de l'un des articles du *Code du travail* de trouver réponse à ses questions. Autant la liste d'abréviations que les tables de jurisprudence et de doctrine facilitent l'utilisation du Code. D'un œil plus critique, dans la troisième section de l'ouvrage où l'on retrouve le texte même du Code, il aurait été souhaitable de regrouper la législation et la doctrine applicables à un article sous celui-ci, de manière à rendre plus évidente l'interprétation faite par les tribunaux et par la doctrine. Les recherches effectuées pour le présent ouvrage s'arrêtent au 31 décembre 2008. Néanmoins, on y traite également de certaines décisions qu'a rendues la Cour d'appel jusqu'en mai 2009.

L'ouvrage se révèle intéressant et complet. L'auteure ne spécifie pas à quel public-cible s'adresse son ouvrage, mais tout juriste, étudiant ou praticien, qui s'interroge sur une question relevant du domaine du droit du

1. *Loi modifiant le Code du travail, instituant la Commission des relations du travail et modifiant d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2001, c. 26.

2. *Loi modifiant le Code du travail et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2006, c. 58.

travail québécois peut certainement y trouver son compte. Il s'agit d'un ouvrage de référence pouvant être très utile pour entamer une recherche puisqu'il présente de façon concise des principes tirés de la jurisprudence et de la doctrine. Cette publication peut également se révéler pratique pour un étudiant ayant un cours introductif au droit du travail québécois. En outre, l'objectif de l'auteure de faire de sa publication un outil simplifiant la recherche en droit du travail au Québec a certainement été atteint.

Sophie BOUTIN
Étudiante à la
Faculté de droit
de l'Université
d'Ottawa

Hubert REID, *Dictionnaire de droit québécois et canadien*, 4^e éd., Montréal, Wilson & Lafleur, 2010, 855 pages, ISBN 978-2-89127-984-0.

Étant donné les particularités du droit québécois et canadien, un dictionnaire qui lui est propre s'impose. L'auteur Hubert Reid, dans son introduction de la première édition de l'ouvrage, explique bien l'importance du *Dictionnaire de droit québécois et canadien* en tant qu'instrument de recherche permettant à la personne qui s'y réfère de mieux comprendre les termes juridiques utilisés en droit québécois et canadien. Même si le droit du Québec et du Canada en général s'inspire largement du droit français et britannique, certaines expressions juridiques ont pris un sens

particulier dans l'application de notre droit. Le fait de se référer à un dictionnaire provenant de l'extérieur pourrait sans doute induire en erreur un juriste québécois ou canadien.

En ce qui concerne l'utilité de cette quatrième édition, l'auteur souligne l'évolution constante du droit qui a pour effet de faire naître de nouveaux concepts juridiques ou encore de les modifier. Entre autres, le professeur Reid note l'impact de la reconnaissance du mariage entre personnes de même sexe au Canada sur plusieurs définitions concernant le droit familial. Il mentionne également l'influence de sujets d'actualité tels que la cybercriminalité ou les accommodements raisonnables sur l'avancement du droit. La présente édition se révèle donc nécessaire en raison des modifications qu'a connues le droit depuis la publication de la troisième édition en 2004.

Cet ouvrage est divisé en cinq grandes parties. Dans la première partie, l'auteur introduit le dictionnaire en commentant l'impact de l'évolution du droit sur la rédaction d'un dictionnaire juridique et en précisant à qui s'adresse son ouvrage. Dans la seconde partie, il explique ce qu'inclut le dictionnaire et annonce son organisation. Les définitions comme telles se retrouvent dans la troisième partie de l'ouvrage. Dans la quatrième partie de l'ouvrage, l'auteur inclut une table des abréviations. Finalement, dans la dernière partie de la publication, on retrouve un lexique anglais/français présentant par ordre alphabétique les termes anglais

apparaissant sous les définitions de la troisième partie de l'ouvrage.

L'ouvrage du professeur Reid est très bien conçu. D'une part, dans sa présentation du dictionnaire, l'auteur indique avec précision ce que chaque définition comprend et comment elle est structurée. Ces explications aident à bien saisir les abréviations et symboles présents dans les définitions. À titre d'exemple, l'auteur précise qu'un carré blanc précède une définition contenant le sens général d'un mot alors qu'un point noir est placé devant une définition plus particulière. D'autre part, le lexique anglais/français constitue un outil de repérage très intéressant pour quelqu'un qui approche le droit québécois et canadien au moyen de la langue anglaise. Somme toute, l'ouvrage du professeur Reid se révèle très utile.

L'organisation de ce dictionnaire est irréprochable et le travail de l'auteur et de ses collaborateurs est rigoureux. Comme l'auteur le mentionne lui-même, son dictionnaire s'adresse aux juristes en général, de même qu'aux secrétaires juridiques et aux étudiants en droit. À notre avis, tout étudiant gagnerait à posséder un tel dictionnaire afin de mieux comprendre certaines expressions juridiques. Cet ouvrage peut également servir à toute personne œuvrant dans un domaine d'activités relié au droit, de près ou de loin. Il s'agit d'un ouvrage de référence indispensable à la bonne compréhension du droit québécois et du droit fédéral canadien. En définitive, il ne fait aucun doute que l'objectif de l'auteur, soit de permettre à qui

consulte le dictionnaire de mieux comprendre le droit du Québec et du Canada, a été atteint.

Sophie BOUTIN
Étudiante à la
Faculté de droit
de l'Université
d'Ottawa

Gilles SIMART, *La conversion d'un immeuble locatif en copropriété divisée (Éléments pratiques)*, Montréal, Wilson & Lafleur, 2010, 42 pages, ISBN 978-2-89127-986-4.

Il est établi que les copropriétés divisées se multiplient à une vitesse considérable. Les propriétaires d'immeubles locatifs ainsi que les locataires s'interrogent sur les avantages et la rentabilité d'être locataires ou d'habiter en copropriété. La copropriété divisée et la location d'appartement présentent des avantages et des inconvénients tant pour les propriétaires que pour les locataires; la décision finale revient au propriétaire de l'immeuble. Depuis la levée du moratoire en 1987 au Québec, principalement en raison des taux d'intérêts peu élevés et du désir pressant de nombreux locataires de devenir propriétaires, la conversion d'immeubles locatifs en copropriété divisée a pris de l'ampleur. Cette tendance a eu un impact négatif sur les propriétaires d'immeubles locatifs qui ont réagi en convertissant leurs immeubles locatifs en copropriétés divisées. De plus, cette demande a engendré des profits considérables pour les avocats et les notaires. Dans son ouvrage,

M^e Gilles Simart soumet aux praticiens, notaires et avocats, un dossier concret relatif à ce domaine délicat et complexe du droit immobilier. Cet ouvrage à jour pourrait servir d'outil de référence très efficace car il tient compte des différentes règles administratives et juridiques applicables au Québec.

L'ouvrage est réparti en cinq thèmes. Le premier traite de la compétence de la Régie du logement et du régime d'exception qui consiste dans un premier temps, à permettre aux municipalités de protéger leurs parcs résidentiels locatifs, et dans un deuxième temps, de permettre le contrôle de la conversion d'immeuble en copropriété divise par les autorités municipales. Dans le deuxième thème, l'auteur analyse les notions juridiques d'« immeubles » et d'« ensembles immobiliers » pour les fins d'application de la *Loi sur la Régie du logement*¹ par exemple, l'art. 900(1) C.c.Q., et de la jurisprudence. Le troisième thème est consacré aux immeubles dont la conversion est interdite, les immeubles appartenant à un organisme visé par la *Loi sur la Régie du logement*, et les immeubles situés dans l'agglomération de Montréal et à l'extérieur de cette agglomération. L'auteur étudie également des nuances affectant l'immeuble converti en copropriété horizontale. Le quatrième thème concerne des logements occupés par des possesseurs de

propriétés indivises et le processus de conversion. Les indivisaires soumettent une demande, avec les preuves pertinentes, à la Régie et sa décision est finale et sans appel. Le cinquième thème consiste d'un sommaire des étapes relatives à la conversion d'un immeuble locatif en copropriété divise.

En premier lieu, le propriétaire de l'immeuble doit donner un avis d'intention de convertir l'immeuble à chaque locataire. Cet avis doit leur être signifié. L'ouvrage décrit également les éléments que l'avis doit contenir, le processus de reprise de possession et l'obtention du droit de maintien des lieux, les restrictions attribuables aux indivisaires, la cessation de reprise de possession, la publication de déclaration de copropriété et l'avis de vente du logement. En deuxième lieu, l'ouvrage décrit l'obligation du propriétaire d'obtenir une résolution ou une autorisation du conseil de la municipalité ou un certificat attestant que le projet de conversion est conforme au règlement municipal. La troisième étape expose la nécessité d'obtenir l'autorisation de la Régie du logement pour la conversion de l'immeuble en copropriété divise. La quatrième étape souligne la nécessité d'un arpenteur-géomètre pour établir la subdivision cadastrale et obtenir une déclaration notariée de la copropriété afin de pouvoir la publier au registre

1. L.R.Q., chapitre R-8.1. [En ligne]. http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=%2F%2FR_8_1%2FR_8_1.htm

foncier du Québec. La cinquième et dernière étape relative à la conversion concerne la vente du logement et l'ouvrage décrit la préparation des documents préalables à la vente.

En ce qui concerne la qualité des outils de recherche et de repérage, l'ouvrage comprend une table des matières bien détaillée qui permet au lecteur d'économiser du temps afin de localiser les informations pertinentes, malgré l'absence d'un index. On retrouve également en annexe, un formulaire d'avis d'intention de convertir un immeuble locatif en copropriété divise ainsi qu'une offre de vente; ces deux documents incluent des références à des sites Web pour faciliter le travail du praticien. L'ouvrage contient des références à la jurisprudence mais on ne retrouve pas de tableau de législation ni de table bibliographique. L'autre du livre est qu'il est court, précis et donne la marche à suivre pour faciliter la tâche de toutes les parties impliquées.

La forme juridique employée par M^e Simart destine l'ouvrage aux praticiens du domaine ainsi qu'aux étudiants de droit, mais tout lecteur intéressé y fera une lecture plaisante. Le but principal de l'ouvrage est de servir de guide de référence au praticien, étant donné le nombre d'immeubles locatifs qui sont en train d'être convertis actuellement en copropriété divise en vertu de la *Loi sur la Régie du*

logement. Dans cette optique, M^e Simart parvient à sa fin.

Nicolas BIGAIGNON
Étudiant à la
Faculté de droit
de l'Université
d'Ottawa

Pierre WESSNER, *La responsabilité fondée sur la confiance: une fausse bonne idée en droit suisse*, Conférences Albert-Mayrand, Montréal, Éditions Thémis, 2009, 43 pages, ISBN 978-2-89400-261-2.

La bonne foi est un principe général qui gouverne l'exercice de tout droit ou devoir. Dans son ouvrage, le professeur Pierre Wessner présente un nouveau régime de responsabilité présent dans le droit suisse — la responsabilité basée sur la confiance — qui se fonde sur cette norme de bonne foi mentionnée au second article du Code civil suisse¹. Ce chef de responsabilité est distinct, se trouvant à mi-chemin entre la responsabilité délictuelle et contractuelle. Cette publication présente le texte de la onzième conférence Albert-Mayrand, prononcée par le professeur Wessner. L'ouvrage est intéressant dans la mesure où il présente un concept qui semble attrayant à première vue, mais qui suscite également de vives critiques. Il semble évident que le but poursuivi par l'auteur est de mettre en lumière

1. Le premier alinéa de l'article 2 du Code civil suisse se lit comme suit : « Chacun est tenu d'exercer ses droits et d'exécuter ses obligations selon les règles de la bonne foi ».

les inconvénients résultant de l'application de cette innovation qu'est la responsabilité fondée sur la confiance.

Cet ouvrage est divisé en six parties. Dans la première partie, on s'attarde à la définition même de ce nouveau type de responsabilité et à son origine. La responsabilité fondée sur la confiance, une idée provenant du droit allemand, se situe entre les régimes délictuel et contractuel. Dans la seconde partie, l'auteur démontre la portée du concept en expliquant son application dans l'arrêt *Swissair*, un jugement rendu en 1994 par le Tribunal fédéral suisse. En l'espèce, il a été déterminé que la confiance suscitée par une société mère chez un tiers peut entraîner la responsabilité fondée sur la confiance. Dans cette affaire, la société mère (*Swissair*) a suscité la confiance d'un tiers (*Wibru Holding*) envers l'une de ses filiales (*IGR Holding*) en faisant des annonces publicitaires pour promouvoir cette dernière. Le tribunal a donc donné raison à *Wibru Holding* dans son action contre *Swissair* en paiement de la somme et des intérêts investis dans *IGR Holding* sur la base de la responsabilité fondée sur la confiance. Dans la troisième partie de la publication, on observe la nature juridique de ce type de responsabilité qui condamne la violation de devoirs particuliers découlant des règles de la bonne foi. Pour la quatrième section de l'ouvrage, l'auteur fait quelques commentaires en ce qui concerne l'existence autonome du régime de la responsabilité fondée sur la

confiance. Dans la cinquième partie de l'ouvrage, le professeur Wessner examine le contrat avec effet protecteur de tiers — une application particulière du concept. Pour finir, dans la sixième et dernière section de la publication, l'auteur formule trois remarques critiquant le régime de responsabilité fondée sur la confiance. Il attaque son utilité, questionne l'influence du concept d'illicéité et évoque les effets de son application sur la stabilité du droit.

L'ouvrage du professeur Wessner est bref et concis. Les outils de repérage y figurant sont donc peu nombreux. Malgré tout, l'auteur a cru bon d'inclure en annexe une notice sur le système législatif suisse et d'expliquer comment accéder aux lois citées dans l'ouvrage sur Internet, permettant ainsi aux lecteurs de mieux comprendre la réalité législative suisse. L'auteur a également annexé une table d'abréviations mentionnées dans la publication qui se révèle utile à la bonne compréhension du texte. À titre d'exemple, tout au long de l'ouvrage, on fait référence au Tribunal fédéral suisse en utilisant l'abréviation TF. La table d'abréviations se montre donc pratique pour le lecteur qui n'est pas familier avec le système juridique suisse.

Tout compte fait, ce court ouvrage se révèle intéressant parce qu'il fait connaître un nouveau type de responsabilité qui peut sembler avantageux mais que l'auteur critique ardemment. Le professeur Wessner nous présente d'abord le concept de la responsabilité fondée sur la confiance de façon plutôt objective, puis nous

fait part de son opinion en illustrant les désavantages de l'application d'un tel régime de responsabilité. L'ouvrage s'adresse à quiconque éprouve un certain intérêt pour les régimes de responsabilité, délictuel, contractuel ou de nature hybride. Les lecteurs ciblés sont certainement juristes, mais le public en général peut facilement comprendre les notions expliquées dans la publication. Il s'agit certainement d'un livre qui soulève une

question intéressante. En outre, l'auteur atteint sans aucun doute son objectif de faire savoir quelles sont les difficultés résultant de l'application d'un tel régime de responsabilité.

Sophie BOUTIN
Étudiante à la
Faculté de droit
de l'Université
d'Ottawa